



AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Directrice ou directeur d'école

Début d'affichage : 2019-02-12

Fin d'affichage : 2019-02-26

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50^e parallèle. Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent. Sur le territoire de la Minganie, la commission scolaire dessert huit municipalités : Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit (Mingan) et celle de Nutashkuan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de combler un poste à temps plein (35 h par semaine) **DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE**.

LIEU DE TRAVAIL	École Leventoux - Havre-Saint-Pierre
NATURE DU TRAVAIL	L'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par la commission scolaire.
PARTICULARITÉS	Ce poste comprendra d'autres responsabilités qui seront définies selon le profil du candidat.
STATUT D'EMPLOI	Temps plein régulier
SUPÉRIEUR IMMÉDIAT	Direction générale
HORAIRE	Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCE	Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1 ^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors-cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1 ^{er} cycle, dans une commission scolaire ou occuper un emploi de directeur adjoint d'école; Huit années d'expérience pertinente;
AUTRES EXIGENCES	▪ Posséder un permis de conduire valide; ▪ Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre; ▪ Avoir acquis au moins 6 crédits en gestion dans un programme d'études universitaires de 2^e cycle pertinent à l'emploi de cadre d'école.
SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	▪ Salaire : entre 71 898 \$ et 95 861 \$ annuellement ▪ Prime de disparités régionales : 7 049,00 \$ par année (sans dépendant) 10 577,00 \$ par année (avec dépendant)

ENTRÉE EN FONCTION VISÉE : 1^{er} juillet 2019 ou plus tôt selon les disponibilités

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, et ce, avant le 26 février 2019 à 16 h :

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, service des ressources humaines
1235, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0

Courriel : drh@csmcn.qc.ca

La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.

